Image not found or type unknown

oui pr la rupture conventionnelle il me menacer des prud'homme

Par **PILLOUSE**, le **07/02/2013** à **15:43**

Bonjour,
Abusée de voir tout ca je me sens completement depasser et prise aux pieges je vous explique est esperer que vous pourrez m aider ??
lundi je suis arriver au travailler mon grand patron arrive a lagence me demande de venir dans le bureau avec mon responsable d agence il me dit là ca va plus tout vous fournissez plus de travaille vu le relever dappel et ce que vous m envoyer le soir il y a un decalage et vous faite plus de rdv moi je vais sortir tout ca j ai deja tout eplucher je vais vous enmener aux prudhomme moi affoler je lui ok ok c est bon je vous la signe votre rupture conventionnelle ca fait trois mois qui demande a mon responsable de me bassiner avec cette ruptute ! ok je fourni plus de travaille je narrive plus avoir la motivation je narive meme plus a appeler autand que avant je suis decourager je voulais aussi que ce poste ce termine il me dit quil menverais un lettre recomander me disant que ce lundi cetait lentretien preable ect a ce jour j ai rien recu !! il ma demandee de partir le lundi matin de me mettre en arret 15 jr jusqua la signature je suis pas daccord (perte de salaire et c est pas le moment) il ma redomander les clfs le mardi j appel mon responsable plus de clefs il me dit reste chez toi je fait ok mes c pas sur un de mes jours de congee c est lui qui a voulu que je rendre les clefs le mercredi mon resp est a l agence il me prete c est clefs et là il vient de recevoir un mails disant que cetait inadmisssible mes resultat ect ...
il ne repond pas aux telephone j ai l impression quil va men faire baver pourtant javais accepter ca rupture maintenat j ai limpression quil va menmener aux prud homme quel sont mes recours jen nai marre et je ne peut pas demissionner financierement ce n est pas envisagable et il le c est bien mecrci de mrepondre vite svpp aidez moi

Par **P.M.**, le **07/02/2013** à **15:59**

Bonjour,
Un texte un peu plus aéré, avec de la ponctuation et orthographié à peu près correctement aurait été un peu plus respectueux du lecteur...
En plus on ne sait pas exactement si vous travaillez encore, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail et si l'on vous demande de ne plus venir travailler d'exiger un écrit...
Je me demande bien à quel titre l'employeur pourrait engager une procédure prud'homale...

Par **PILLOUSE**, le **07/02/2013** à **16:04**

excuser moi pour les fautes

merci il n y a pas de représentant dans l entreprise un syndicat je n'en connait pas et oui actuellement je viens toujours au travaille sachant que je n ai toujours pas reçu le recommandé et que je ne voulais pas me mettre en arrêt maladie perte de salaire énorme !

l inspection du travail je veux bien mais a chaque fois il me disent il faut des preuve mais c est tout le temps a l'oral tout ce qu'il fait comme pr la j ai toujours rien reçu d ECRIT !

Par **P.M.**, le **07/02/2013** à **16:33**

Il existe des permanences syndicales en Bourse du Travail, Maison des Syndicats, Union locale ou départementale...
Par ailleurs, l'employeur ne peut pas vous obliger à vous mettre en arrêt-maladie puisque c'est de la seule décision du médecin traitant d'en prescrire un suivant l'état de santé de la salariée...
En revanche, vous pourriez demander d'être convoquée à une visite du Médecin du Travail ou prendre rendez-vous directement pour lui exposer vos problèmes s'il y a harcèlement moral...

Par **PILLOUSE**, le **07/02/2013** à **16:40**

MERCI

CONCERNANT LA MEDECIN DU TRAVAIL JE NE SAIS PAS CAR JE NEN NAI JAMAIS VU JE SUIS EMBAUCHER DEPUIS MARS 2012

Par **P.M.**, le **07/02/2013** à **16:51**

Déjà l'employeur est en faute en ne vous ayant pas fait passer de visite médicale d'embauche...

Par **PILLOUSE**, le **07/02/2013** à **17:03**

je ne sais plus quoi pensez de tout ca !!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

je sens qu il va me fait attendre cette rupture alors que c est lui qui la voulez a tout pri

je suis complètement démotivez de tout ça j ai meme pas gout a allez au travaille ni meme a l effectuer et je sent que ca va trainez ltp

si je commence a demander l inspection du travaille la c est il va etre encore plus en rogne

et je veux pas que tout ca ce retourne contre moi par la suite !

merci pour vos conseils et cette réactivité !! je vais voir demain vers un syndicat

cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés